

---

## **Communiqué des administrateurs élus CFDT au Conseil d'administration du Cirad, CA n°116 (mars 2013)**

*Les administrateurs élus CFDT au Conseil Administration du CIRAD  
M. Antona, F. Affholder, F. Bousquet, Ph. Vernier*

---

Le Conseil d'Administration, initialement prévu le 14 février, s'est réuni le 14 mars avec deux points à l'ordre du jour : (1) le vote portant sur la candidature d'un des membres du CA à la fonction de Président-Directeur-General ; (2) le vote portant sur la participation du CIRAD à l'Institut Agronomique Calédonien (IAC) doté de nouveaux statuts.

### **1. Candidature à la fonction de Président-Directeur-Général (vote)**

Pour procéder à ce vote, 3 décrets ont modifié le CA du CIRAD : un portant sur la fin des fonctions de Gérard Matheron à sa demande ; un nommant Michel Eddi au CA du CIRAD ; un nommant Didier Hoffshir comme représentant du MESR.

Michel Eddi a présenté sa candidature en 5 points: (1) un intérêt pour la recherche et la recherche finalisée comme levier du développement. Cet intérêt s'inscrit dans son parcours au CIRAD entre 1992 et 2001 (Comme Directeur Scientifique adjoint puis Secrétaire Général) et dans son expérience à la Direction Générale déléguée à l'appui à l'INRA, qui ont complété une carrière de chercheur au CEA et l'intégration à l'ENA par la voie syndicale ; (2) un besoin d'opérateur spécialisé dans une recherche et une coopération scientifique en cohérence pour aborder des défis globaux (alimentation ; gestion écosystème terre ; inégalité de développement) dans le contexte du changement climatique, et pour penser des modes de régulation et une conception solidaire et durable du développement ; (3) une vision du maintien de la spécificité des opérateurs de cette recherche qui exclut la fusion INRA-CIRAD ou IRD-CIRAD ; (4) un contexte qui est marqué par une mise à l'agenda politique international de l'agriculture et de la recherche agronomique et par un enjeu de développement solidaire malgré la crise, ce qui milite pour que le CIRAD renforce sa capacité d'influence ; (5) une continuité de la politique menée par Gérard Matheron, – avec quelques ajustements- axée sur la science au centre et une recherche agronomique de qualité, dans le cadre d'un projet collectif et solidaire, et avec l'ambition de contribuer au développement par la recherche.

Il a ensuite exposé son constat des atouts dont dispose le CIRAD, et des conditions pour réussir. Les atouts se trouvent dans les dispositifs de recherche à l'étranger (réseau des Dispositifs en Partenariat) et dans la présence dans les DOM-TOM qui est à orienter vers un partenariat avec les universités locales et vers un équilibre des missions. L'actuelle convergence scientifique de la recherche agronomique pour le développement et de la recherche agronomique internationale rend le rapprochement avec l'INRA nécessaire notamment (i) sur les deux chantiers de l'agro-écologie et de la sécurité alimentaire mondiale ; (ii) dans le cadre d'Agreenium. Les particularités du dispositif français sont à préserver et faire valoir, ce qui passe par le renforcement de la dimension européenne de son action.

Les conditions pour réussir se trouvent : (i) dans un lien fort avec les instances de l'établissement (CA/CE/CS) ; (ii) dans une direction collégiale avec un rôle essentiel des directeurs scientifiques que sont devenus les directeurs de département ; (iii) dans le dialogue avec les personnels et une contractualisation avec les UR. La crise impose de penser simultanément un modèle économique du CIRAD et le sens de l'intérêt collectif au

travers de choix à faire. Il souligne la nécessité de mesurer l'impact du passage en comptabilité publique sur ces paramètres, comme préalable à toute décision. Il rappelle enfin à l'attention des administrateurs élus qu'il est fier d'avoir négocié avec les syndicats l'accord sur la réduction du temps de travail au Cirad, et qu'il identifie le chantier de la convention unique comme une des négociations importantes à conduire. Il conclut sur le CIRAD comme un bien commun qui s'appuie sur des valeurs partagées pour être plus visible et efficace.

Un débat a lieu en deux temps en présence et hors présence du candidat. Plusieurs points présentés par M. Eddi ont été débattus. Les tutelles ont exprimé leur position sur les enjeux identifiés et leur connexion, et mentionné la reprise de la discussion sur le contrat d'objectif et la gestion budgétaire publique. Ils signalent au niveau international un rendez-vous important, à savoir l'accueil par la France de la conférence sur le changement climatique en 2015 (post Doha) à laquelle le CIRAD devra apporter sa contribution. Les élus CFDT sont intervenus pour faire préciser la durée du mandat (3 ans –jusqu'à fin 2015) et le démarrage des fonctions du futur PDG (dès sa nomination en Conseil de ministres attendue fin avril). Ils ont demandé des clarifications sur les modalités du rapprochement scientifique avec l'INRA sur les deux thématiques mentionnées, et sur les ajustements à apporter à la continuité du projet précédent du CIRAD. Les élus CFDT ont lu le communiqué suivant sur la procédure de désignation du futur PDG:

*« Nous, administrateurs CFDT élus au Conseil d'Administration du CIRAD, protestons contre le processus de choix du Président Directeur Général de notre établissement qui a eu lieu dans la plus totale opacité. Le vote du Conseil d'Administration aura pour seul rôle d'entériner la candidature de la personne choisie, et cela, près de 3 mois après la date annoncée pour l'arrêt des activités du précédent PDG. Les candidats n'auront pas présenté au préalable leur projet pour le CIRAD devant le Conseil d'Administration. De plus, les tutelles n'ont pas jugé bon d'en discuter lors du Conseil d'Administration de décembre 2012, tenant ainsi le personnel, et ce conseil d'administration, pour entités négligeables dans une décision qui engage l'établissement pour plusieurs années.*

*Cette procédure conduite sans aucune transparence n'est plus acceptable. Nous ne nions pas la prérogative de l'Etat de nommer les responsables de ses entreprises. Nous demandons qu'à l'avenir les candidats au poste de PDG du CIRAD soient connus à l'avance et présentent publiquement leur vision d'une politique de recherche et leur projet pour l'établissement. Nous considérons ce processus indigne d'un établissement public de recherche comme le CIRAD. Aussi, et sans que cette action ne s'adresse en aucune façon à la personne de Monsieur Michel Eddi, nous, administrateurs élus CFDT, voterons contre tout candidat issu d'un tel processus. »*

Ils ont ensuite interrogé les tutelles sur la teneur des projets alternatifs des candidats non retenus, sans réponse. Le caractère insatisfaisant du processus actuel de recrutement a été reconnu par le candidat, et souligné par les autres élus. Le nouveau projet de loi de recherche devrait modifier le principe de candidature publique.

La délibération suivante a été proposée au vote: *« le CA propose Monsieur Michel Eddi à la fonction de Président Directeur General »*. Résultat : 10 voix pour, 2 abstentions; 4 voix contre (des élus de la CFDT); M. Eddi n'a pas pris part au vote.

## **2. Participation du CIRAD à l'Institut agronomique Calédonien (IAC) doté de nouveaux statuts (Vote).**

Créé en 1999 sous la forme d'un syndicat d'économie mixte (SEM) avec statut d'EPIC, l'IAC est transformé en 2013 en Etablissement public administratif. Initialement fondateur et contributeur direct du SEM IAC en termes de postes notamment, le CIRAD deviendrait à compter de 2015 un partenaire de l'IAC au sein de l'EPA, au même titre que l'IRD.

*Résultat du vote : 17 voix pour le maintien de la participation du CIRAD à l'IAC dans le cadre de nouvelles dispositions statutaires.*